

00001



ATTENTION AU RISQUE D'INCENDIE!

TRAVAIL À CHAUD EN COURS

N.B.: Précautions et procédures au verso

URGENCE : SERVICE INCENDIE (9-1-1)

TÉLÉPHONE : _____

JOURNAL DE SURVEILLANCE CONTRE LES INCENDIES

1 heure de surveillance en continu	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 0.5 heure	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 1.0 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 1.5 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 2.0 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 2.5 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 3.0 heures	Heure : _____	Initiales : _____

Jusqu'à 5 heures de vérifications ponctuelles sont nécessaires pour certains territoires et est obligatoires pour les espaces clos combustibles, quel que soit le territoire.

Vérification ponctuelle à 3.5 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 4.0 heure	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 4.5 heures	Heure : _____	Initiales : _____
Vérification ponctuelle à 5.0 heures	Heure : _____	Initiales : _____

Approbation définitive _____ → Voir au verso

MD Le logo d'Intact Assurance est une marque déposée d'Intact Corporation financière, utilisée sous licence. © Intact Compagnie d'assurance, 2022. Tous droits réservés.

45347F (R év. 04/2022)

00001



PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD

PEUT-ON ÉVITER CE TRAVAIL À CHAUD! PAR EXEMPLE: À L'AIDE DE BOULONNAGE, DE VIS, DE TUYAUX FILETÉS OU DE SCIES SANS ÉTINCELLES AU LIEU DE SOUDAGE OU D'OXYCOUPAGE?

Le permis est exigé pour les travaux suivant; oxycoupage, soudage, brasage, lampe à souder, découpage avec une scie produisant des étincelles, le meulage, l'installation de revêtements de toitures par flambeau, le dégel de tuyaux, etc.

PRÉCAUTIONS :

- Gicleurs automatiques sont en service, les boyaux d'incendie et les extincteurs portatifs sont présents et fonctionnels.
- L'équipement de travail à chaud est en parfait état.
- Une équipe de deux minimums est présente pendant l'exécution du travail à chaud.
- Les membres du personnel et la direction appropriée ont été informés de l'exécution du travail.

Exigences dans un rayon de 35 pi (11 m) de la zone de travail (Prolonger le périmètre jusqu'à 50 pieds dans les environnements en hauteur ou venteux).

- Les planchers sont nettoyés et libres de combustibles.
- Dans la mesure du possible, enlevez tous matériaux combustibles ou les couvrir avec de bâches ou d'écrans ignifuges.
- Les liquides inflammables/combustibles, la poussière, et les résidus huileux, y compris ceux sur la structure du bâtiment, ont été enlevés.
- Les planchers combustibles ont été mouillés ou recouverts de sable humide ou des bâches ignifuges.
- Toutes les ouvertures des murs et des planchers sont recouvertes.
- Des bâches ignifuges ont été suspendues au-dessous de l'emplacement des travaux.
- Protection ou fermeture des conduits et convoyeurs.
- L'atmosphère des lieux n'est pas explosive.
- Éliminer les combustibles qui peuvent être soufflés par le vent (carton, plastiques, papier, bâches) près des unités de chauffage.

N'EFFECTUEZ PAS DE TRAVAIL À CHAUD SI LE SYSTÈME DE GICLEURS AUTOMATIQUES EST HORS SERVICE!!

PROCÉDURES :

Avant d'émettre un permis, inspectez le secteur de travail pour s'assurer que des précautions ont été prises

Responsable des permis et surveillant de la sécurité incendie

- A. Vérifiez que les précautions ci-dessus ont été prises (ou ne pas permettre le travail).
- B. Remplissez et conservez la première page.
- C. Émettre la deuxième page à la personne qui effectue le travail.

TRAVAIL À CHAUD EFFECTUÉ PAR (NOM ET ENTREPRISE)

Travail à chaud sur des murs, plafonds ou planchers :

- Aucun travail à chaud sur des panneaux sandwich isolés à mousse expansée ou revêtements en plastique.
- S'assurer que toutes les ouvertures sont fermées hermétiquement à l'aide d'une bâche ou panneaux ignifuge.
- Couvrir d'une bâche ignifuge les murs combustibles et l'isolation exposés s'ils se trouvent dans un rayon de 35 pieds (11M)
- Déplacer les combustibles de l'autre côté du mur qui est exposé à la chaleur radiante ou à des étincelles.

Travail à chaud dans les espaces clos (ex.: récipients sous pression, réservoirs, tuyauterie) :

- Les contenants, espaces clos doivent être exempts de matériaux combustibles et avoir été purgés des liquides et des vapeurs inflammables.
- Une évaluation de l'espace clos a été complétée.

Surveillance incendie et du secteur de travail à chaud :

- Le surveillant armé d'extincteurs portatifs appropriés et d'un boyau d'incendie chargé, est formé à utiliser ceux-ci et à déclencher l'alarme incendie.
- Une surveillance assurée pendant le travail et en continu pendant 60 minutes après le travail, y compris durant des périodes de repos et de repas.
- Après une surveillance en continu de 60 minutes, effectuer une vérification ponctuelle toutes les demi-heures pendant 3 heures (ou jusqu'à 5 heures lorsqu'il y a des espaces clos combustibles). Voir au verso.
- Il peut être nécessaire d'assurer une surveillance pour les aires avoisinantes, au-dessus et en dessous du secteur de travail.

Précautions ou directives spéciales :

L'endroit ci-dessus a été vérifié, les précautions cochées et l'autorisation de procéder au travail a été donnée par :

Responsable des permis (En lettre mouillées) :

Signature : _____

INDIQUEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SERVICE INCENDIE AU VERSO

Affichez cette partie du permis au tableau d'affichage du bureau pendant que le travail à chaud est en cours.

DATE : _____ TRAVAIL N° : _____

ENDROIT (immeuble et étage) : _____

MOTIF DU TRAVAIL : _____

TRAVAIL COMMENCÉ À :		TRAVAIL TERMINÉ À :
EXPIRATION DU PERMIS	DATE	HEURE

00001

PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD

PEUT-ON ÉVITER CE TRAVAIL À CHAUD! PAR EXEMPLE: À L'AIDE DE BOULONNAGE, DE VIS, DE TUYAUX FILETÉS OU DE SCIES SANS ÉTINCELLES AU LIEU DE SOUDAGE OU D'OXYCOUPAGE?

Le permis est exigé pour les travaux suivant; oxycoupage, soudage, brasage, lampe à souder, découpage avec une scie produisant des étincelles, le meulage, l'installation de revêtements de toitures par flambeau, le dégel de tuyaux, etc.

PRÉCAUTIONS :

- Gicleurs automatiques sont en service, les boyaux d'incendie et les extincteurs portatifs sont présents et fonctionnels.
- L'équipement de travail à chaud est en parfait état.
- Une équipe de deux minimums est présente pendant l'exécution du travail à chaud.
- Les membres du personnel et la direction appropriée ont été informés de l'exécution du travail.

Exigences dans un rayon de 35 pi (11 m) de la zone de travail (Prolonger le périmètre jusqu'à 50 pieds dans les environnements en hauteur ou venteux).

- Les planchers sont nettoyés et libres de combustibles.
- Dans la mesure du possible, enlevez tous matériaux combustibles ou les couvrir avec de bâches ou d'écrans ignifuges.
- Les liquides inflammables/combustibles, la poussière, et les résidus huileux, y compris ceux sur la structure du bâtiment, ont été enlevés.
- Les planchers combustibles ont été mouillés ou recouverts de sable humide ou des bâches ignifuges.
- Toutes les ouvertures des murs et des planchers sont recouvertes.
- Des bâches ignifuges ont été suspendues au-dessous de l'emplacement des travaux.
- Protection ou fermeture des conduits et convoyeurs.
- L'atmosphère des lieux n'est pas explosive.
- Éliminer les combustibles qui peuvent être soufflés par le vent (carton, plastiques, papier, bâches) près des unités de chauffage.

N'EFFECTUEZ PAS DE TRAVAIL À CHAUD SI LE SYSTÈME DE GICLEURS AUTOMATIQUES EST HORS SERVICE!!

Travail à chaud sur des murs, plafonds ou planchers :

- Aucun travail à chaud sur des panneaux sandwich isolés à mousse expansée ou revêtements en plastique.
- S'assurer que toutes les ouvertures sont fermées hermétiquement à l'aide d'une bâche ou panneaux ignifuge.
- Couvrir d'une bâche ignifuge les murs combustibles et l'isolation exposés s'ils se trouvent dans un rayon de 35 pieds du travail (11 m).
- Déplacer les combustibles de l'autre côté du mur qui est exposé à la chaleur radiante ou à des étincelles.

Travail à chaud dans les espaces clos (ex.: récipients sous pression, réservoirs, tuyauterie) :

- Les contenants, espaces clos doivent être exempts de matériaux combustibles et avoir été purgés des liquides et des vapeurs inflammables.
- Une évaluation de l'espace clos a été complétée.

Surveillance incendie et du secteur de travail à chaud :

- Le surveillant armé d'extincteurs portatifs appropriés et d'un boyau d'incendie chargé, est formé à utiliser ceux-ci et à déclencher l'alarme incendie.
- Une surveillance assurée pendant le travail et en continu pendant 60 minutes après le travail, y compris durant des périodes de repos et de repas.
- Après une surveillance en continu de 60 minutes, effectuer une vérification ponctuelle toutes les demi-heures pendant 3 heures (ou jusqu'à 5 heures lorsqu'il y a des espaces clos combustibles). Voir au verso.
- Il peut être nécessaire d'assurer une surveillance pour les aires avoisinantes, au-dessus et en dessous du secteur de travail.

Précautions ou directives spéciales :

PROCÉDURES :

1. Personne exécutant le travail à chaud : Indiquez l'heure du début du travail à chaud et affichez le permis sur les lieux. À la fin du travail à chaud, indiquez l'heure et laissez le permis affiché pour le surveillant.
2. Surveillant avant de quitter les lieux, faites une dernière vérification, signez le permis, laissez-le afficher et avisez le responsable des permis de travail à chaud.
3. Surveillant des lieux: 3 heures après la fin du travail à chaud, faites une dernière vérification, signez le permis et remettez-le au responsable des permis pour être conservé.

Responsable des permis et surveillant de la sécurité incendie

- A. Vérifiez que les précautions ci-dessus ont été prises (ou ne pas permettre le travail).
- B. Remplissez et conservez la première page.
- C. Émettre la deuxième page à la personne qui effectue le travail.

TRAVAIL À CHAUD EFFECTUÉ PAR (NOM ET ENTREPRISE)

DATE : TRAVAIL N° :

ENDROIT (immeuble et étage) :

MOTIF DU TRAVAIL

L'endroit ci-dessus a été vérifié, les précautions cochées et l'autorisation de procéder au travail a été donnée par :

Responsable des permis et surveillant incendie :

Aire de travail et toutes les zones adjacentes auxquelles des étincelles et de la chaleur auraient pu se propager ont été inspectés pendant la période de surveillance des incendies et ont été trouvés en sécurité incendie.

Signature : _____

DERNIÈRE VÉRIFICATION :

de travail a été surveillée pendant toute la période de surveillance des incendies et s'est avérée insécurable contre l'incendie.

Signature : _____

TRAVAIL COMMENCÉ À :		TRAVAIL TERMINÉ À :
EXPIRATION DU PERMIS	DATE	HEURE

CONSERVEZ CETTE PARTIE POUR LA VÉRIFICATION DES DOSSIERS